

POUR EN FINIR

AVEC LE SOCLE DE 2005 ET SON LPC

ON INVESTIT LA CONSULTATION MINISTERIELLE !

Le projet de Socle commun de connaissances, de compétences et de culture proposé à la consultation a des faiblesses, en particulier sur l'évaluation et sur l'articulation avec le lycée, mais il marque une franche rupture avec le socle de 2005 : la fin de la double prescription socle-programme, de la double évaluation LPC-brevet des collèges.

Actons ces ruptures !



vous accompagne dans la consultation :

www.snes.edu/

[Consultation-socle-commun.html](http://www.snes.edu/consultation-socle-commun.html)

ETAPE

1

**DEMI-JOURNÉE BANALISÉE
DE DÉBAT COLLECTIF LE 10 OCTOBRE 2014**

Le SNES-FSU exige que la parole des personnels du second degré y soit libre, sans pression hiérarchique (IPR et IEN, chefs d'établissement...).

ETAPE

2

LE QUESTIONNAIRE MINISTÉRIEL

Individuel, à remplir en ligne (lien personnel reçu via la boîte mail académique), jusqu'au 18 octobre.

Au minimum, répondez aux questions les plus lourdes d'enjeux. Pour les autres, gardez à l'esprit que ce socle a vocation à être décliné en programmes scolaires. Il faut donc lire les propositions à l'aune de ce que pourrait être cette application pratique.

L'opinion globale sur le texte (A)

Confirmer le rejet du socle de 2005 (A.4.2 : je perçois bien l'intérêt d'abandonner les sept compétences du socle actuel au profit des cinq domaines de formation du projet de socle) et valider la rupture de logique (A.4.8 : ce projet de socle commun constitue une bonne base pour redéfinir les programmes d'enseignement).

L'évaluation (B)

Les questions B.3.3 et B.3.4, si elles étaient majoritairement renseignées en « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » feraient courir le risque de la mise en place d'un nouveau livret personnel de compétences.

Pour aller plus loin (E) : partie facultative

163 items reprenant quasi intégralement la logique d'un livret personnel de compétences ! Il ne s'agit en fait que de valider le détail du contenu des 5 domaines.